

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Communal**

Séance du 21 décembre 2017

Présents: MM. Marc GAUTHIER, Bourgmestre – Président

Nicolas CHARLIER, Bernadette DUFEY-SIMON et Ludovic COLLARD, Echevins ;
Alphonse PIRSON, Pascale BODY-DUPLICY, Vincent BORREY, ~~Claude WILMET~~,
Christiane NOEL, Christian SIMON, et Jean-Pierre VANDINGENEN, membres
Claudine HALKIN-MAWET, directrice générale
~~Anne LAURENT-GREGOIRE~~, Présidente du CPAS

Le Conseil communal réuni en séance publique,

Motion : Tenneville, une Commune Hospitalière.

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ...),

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951,

Vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisations et de réinstallations,

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels,

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où les migrants sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés, où certaines réponses politiques consistent à choisir d'ériger des murs plutôt que des ponts, où les naufrages en méditerranée sont une réalité, que des pays européens se retrouvent seuls à faire face à l'accueil des migrants, que l'orientation en Europe inquiète de nombreux citoyens qui y voient une régression de l'histoire et une négation des valeurs qui ont fondé l'Europe d'après guerre, Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits amenant des femmes, des hommes et des enfants à prendre des routes migratoires de plus en plus dangereuses, parfois au péril de leurs vies,

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place,

Considérant que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune, que les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau local,

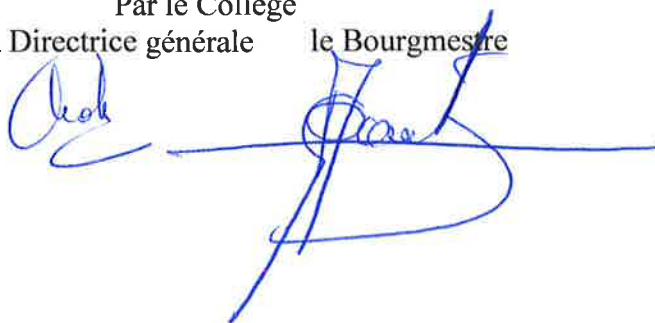
Considérant que les communes – même dans un cadre restreint – ont une marge de manœuvre pour permettre aux migrants d'être mieux accueillis et soutenus, quel que soit leur statut

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance tant dans la police que les services administratifs est fondamentale pour le bien vivre ensemble, et qu'il faut éviter une rupture de confiance qui empêcherait les services de fonctionner au mieux qu'il s'agisse de la police, des écoles, des

Demander aux autorités belges compétentes de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés
Marquer notre ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes ;
**Pour toutes ces raisons, la Commune de Tenneville se déclare
Commune Hospitalière.**

Par le Conseil
la Directrice générale Le Président
(s) C. HALKIN-MAWET (s) M. GAUTHIER

Pour extrait certifié conforme
Par le Collège
la Directrice générale le Bourgmestre

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is smaller and more compact, while the signature on the right is larger and more elaborate, with a long horizontal stroke extending to the right. Both signatures are positioned below their respective titles.